



DÉLIBÉRATION

du Conseil Académique plénier de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 8 octobre 2020

Délibération n°08-2020 : élection des représentants des professeurs d'Université et personnels assimilés à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

LE COLLÈGE DES PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ ET PERSONNELS ASSIMILÉS
(FEMMES ET HOMMES),

Vu le code de l'éducation notamment les articles L 811-5, L 811-6 et R 811-10 à R 811-41 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À BULLETINS SECRETS,

Élisent

- Monsieur Gilles DURRIEU
- et
- Monsieur Michel SEJEAN

En qualité de membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers au titre du collège des professeurs d'Université et personnels assimilés.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 10
Membres représentés : 4

Suffrages exprimés : 13

- Pour : 13
- Contre : 0

Vote blanc : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Documents en annexe : -